

Des syndicats d'assureurs au Canada

G. P.

Volume 13, numéro 1, 1945

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103049ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103049ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

P., G. (1945). Des syndicats d'assureurs au Canada. *Assurances*, 13(1), 29–31.
<https://doi.org/10.7202/1103049ar>

Des syndicats d'assureurs au Canada

par

G. P.

29

Plusieurs syndicats d'assureurs se divisent les neuf provinces du Canada. Il y a d'abord le plus important: la *Canadian Underwriters' Association* qui englobe Ontario et Québec; puis, plus à l'ouest, la *Western Canada Insurance Underwriters' Association* pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Il y a aussi la *British Columbia Insurance Underwriters' Association*. Puis, dans les provinces maritimes, le *Nova Scotia Board of Fire Underwriters*, le *New-Brunswick Board of Fire Underwriters* et, enfin, le *Prince-Edward Island Board of Fire Underwriters*.

Ces syndicats sont des associations professionnelles qui groupent les assureurs disposés à appliquer les règlements du syndicat, c'est-à-dire à employer les tarifs, les formules et les clauses qui sont déterminés par les comités intéressés. Personne n'est forcé d'en faire partie. Chacun peut à son aise émettre des polices aux conditions qui lui plaisent; mais celui qui veut avoir accès aux précieuses sources de renseignements doit observer les règlements à la lettre ou sortir du groupe. Il s'agit en somme de syndicats de tarification, dont les taux doivent être employés par ses membres aussi bien pour l'assurance contre l'incendie que pour les assurances responsabilité, cautionnement et accidents en général.

Comme on n'a pu englober tous les autres syndicats dans la *Canadian Underwriters' Association*, il a fallu créer un organisme pour uniformiser les initiatives d'intérêt commun, tout en laissant à chacun le soin de voir à ses propres affaires. C'est l'origine du *Dominion Board of Underwriters*, qui ne se préoccupe que des mesures d'ordre général: orientation de la législation, front commun contre certaines initiatives, relations d'ensemble avec le public ou avec les agents, campagne de propagande ou de publicité.

Ces associations groupent des adhérents que l'on appelle de noms divers: *tariff companies*, *board companies* et que l'on pourrait appeler compagnies de l'Association ou compagnies syndiquées, si l'on voulait s'entendre une fois pour toutes. La *Canadian Underwriters' Association*, pour sa part, a cent soixante-seize adhérents. À côté vit une multitude de sociétés dites indépendantes ou "non-tarif" qui, par un paradoxe assez inattendu, mais explicable, ont senti le besoin de se grouper pour établir leur tarif à un niveau un peu inférieur à celui des autres. Ainsi, on s'efforce d'empêcher une concurrence trop forte, rendue dangereuse par les coupes sombres pratiquées par la *Canadian Underwriters' Association* dans certains de ses tarifs il y a quelques années. C'est ainsi que l'on a vu naître l'*Independent Fire Insurance Conference* qui groupe soixante-quatre compagnies et l'*Independent Automobile Insurance Conference*. Il y a aussi l'*Independent Underwriters' Bureau*, qui est un syndicat de tarification indépendant de la C.U.A.

Il y a également la *All Canada Insurance Federation*. Au conseil siègent des représentants de tous les groupes d'assureurs parce qu'il s'agit ici non pas de déterminer et d'appliquer des tarifs, non pas d'établir et de contrôler les règles de la concurrence, mais de défendre les intérêts généraux de l'assurance. On y trouve des adversaires tenaces qui déposent

la hâche de guerre pour fumer le calumet de paix quand le bien de l'assurance est en jeu.

Il y a aussi l'*Inland Marine Underwriters' Association*, petit dernier d'une puissante famille. Ici règne le paradoxe, puisque des membres agissants de la *Canadian Underwriters' Association* n'en font pas partie et d'autres qui se refusent à appartenir à la C.U.A. consentent à collaborer avec elle. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que ce syndicat a eu une influence uniformisatrice et pacificatrice jusqu'ici dans un domaine où la pagaye commençait de s'établir. Ce syndicat réunit les assureurs qui traitent dans ce vaste domaine de l'*Inland Marine*, sorte de refuge de tout ce qui directement ne se rattache pas à autre chose.

31

Reste l'assurance sur la vie. Dans ce domaine les besoins n'étant pas les mêmes, on a trouvé des solutions différentes. Chaque assureur ayant son service de tarification, on n'a pas eu à se préoccuper des mêmes problèmes. Il a suffi de créer une association des fonctionnaires supérieurs, qui sert de lien entre les sociétés principales. En groupant les présidents ou les directeurs généraux, on a un organisme qui donne des directives générales, tout en n'intervenant pas dans l'administration même des sociétés. On se préoccupe des intérêts généraux sans s'occuper des intérêts particuliers et on pose les bases d'une étiquette qui, tout en restreignant le champ des initiatives, n'empêche pas la concurrence. On retrouve également l'influence de la *Life Insurance Officers' Association* dans certaines pratiques de l'assurance-groupe, dans certaines questions posées dans la proposition d'assurance, dans certains mouvements d'ensemble destinés à défendre les intérêts généraux de l'assurance sur la vie, dans des campagnes de publicité et de propagande et, enfin, dans l'influence exercée sur certains groupements d'agents.